

MESURES NATIONALES POUR LE DEPLOIEMENT DU PROGRAMME « PHARE » DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

2 NIVEAUX DE LABELLISATION PHARE

1

phARE1

LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS SIGNERONT UNE CHARTE DANS LAQUELLE ILS :

- s'engageront pour 2 ans à mettre en place le programme ;
- constitueront une **équipe ressource** de 5 personnels (en circonscription pour les écoles) en charge de l'application du protocole qui suivra la formation proposée par l'académie ;
- formaliseront un **protocole de traitement**, présenté en CECSE et au CVC, puis voté en conseil d'école ou en conseil d'administration et explicité aux familles, aux élèves et aux personnels ;
- formeront une **équipe d'élèves-ambassadeurs** collégien(ne), (minimum 10 élèves) ;
- mettront en place un **atelier de sensibilisation** pour les familles et les parents ;
- participeront aux **temps forts** du programme ;
- organiseront **10 heures** d'apprentissages annuelles pour les élèves du CP à la 3^e.



2

phARE2

EN COMPLÉMENT DE PHARE 1, LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS :

- s'inscriront dans un **processus continu** de mise en place du programme ;
- mesureront le **climat scolaire**.

ÉDUIQUER À LA PRÉVENTION DU HARCELEMENT GRÂCE À :

- un programme **gratuit** et à destination directe des écoles et des collèges ;
- un programme étendu aux **lycées** avec des modalités adaptées ;
- un programme 100 % digital, livré clé en main à travers une **plateforme numérique**, comportant les contenus pédagogiques et de formation, les ressources de présentation et les agendas dédiés, et mise à la disposition des superviseurs académiques, des pilotes et des personnels impliqués dans sa mise en œuvre au sein des structures ;
- un programme conçu au **plus près des territoires** grâce à une expérimentation de 2 années dans 6 académies ;
- un programme construit avec le concours du **comité d'experts national**.

LES TEMPS FORTS DU PROGRAMME

SEPTEMBRE

- Lancement de l'appel à candidature pour devenir ambassadeurs
- Constitution de l'équipe ressource

OCTOBRE

- Inscription au concours NAH

NOVEMBRE

- Journée NAH
- Début des formations des personnels et des ambassadeurs collégiens

DÉCEMBRE

- Formalisation du protocole

FÉVRIER

- Safer Internet Day
- Envoi des productions du concours NAH (phase académique)

MAI

- Concours NAH (phase nationale)



PLAN D'ACTION au collège Pierre Puget 2023-2024



A la rentrée >

- Présenter le Programme Phare aux parents de 6^e à la réunion de rentrée + messages aux parents des autres niveaux
- Présenter le protocole de traitement des situations de harcèlement aux 6èmes + affichage et communication par les professeurs principaux à leurs classes

Au fil de l'année>

- Traiter les situations de harcèlement par une cellule de traitement des situations de harcèlement, composée d'une équipe ressource de 10 personnels volontaires du collège, et en suivant un protocole défini.
- Participer aux temps fort du programme (Concours Non au Harcèlement, Journée de prévention, Journée *Safer Internet Day*, ...).

Focus sur le PROTOCOLE de traitement des situations de harcèlement

Objectifs :

- Traiter toutes **les intimidations** du quotidien pour éviter que cela ne s'empire,
- de façon collective, avec un repérage par l'ensemble des personnels du collège,
- de façon systématique par **l'équipe ressource**, et suivant une méthode simple, **La Méthode de Préoccupation Partagée (MPP)**.
- Contribuer à l'apaisement du climat scolaire.

PROTOCOLE CLG PUGET

Attention constante aux signaux faibles

Multiplication et répétition des signaux faibles

Signalement à l'Equipe Ressource et à la Direction, d'une situation d'intimidation

Appréciation de la gravité de la situation

Prise en charge Equipe Ressource

Relais Direction

infos P.P

Protocole Ministériel

Répartition et planification des entretiens

Entretien(s) Cible

Entretien(s) intimidateurs

infos famille cible

Bilan de l'Equipe Ressource

Suites apportées

Situation résolue

Situation non-résolue

info au PP et famille cible

Entretien bilan avec la cible

Relais Equipe Ressource aux CPE et direction

info au PP et à la famille cible

Rencontres de Suivi

Sanction

Possibilité de suivi post-sanction par l'Equipe Ressource

48 heures
2 semaines

Cadre réglementaire
Art.5 - Loi du 29 juillet 2019
Transcrit par l'article L511-3-1 du Code de l'éducation
« Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale. »

Art.R421-20 du Code de l'Education
Prévoit la mise en place d'un plan de prévention des violences, incluant un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement, dans tous les établissements scolaires.

Le repérage des situations de harcèlement

Rappel des caractéristiques
du **harcèlement scolaire** :

- Isolement de la victime
- Répétitivité
- Violence

Identification
repérage

Signaux



Moins d'appétence face au travail

Isolement

Mutisme

Mal-être (infirmierie...)

Changement brutal de comportement

Résultats en chute

Moqueries, insultes

Répétition
dans le temps

Focus sur la méthode de la préoccupation partagée, MPP

Cette **méthode de la préoccupation partagée** s'inspire des travaux du psychologue **Anatole PIKAS** et est mise en place dans de nombreux établissements en France

Anatole Pikas part du principe que les intimidations ou moqueries (qui peuvent aller jusqu'au harcèlement) sont souvent des phénomènes de groupe et que celui-ci exerce une pression sur chacun de ses membres pour se maintenir dans ces intimidations ou ces moqueries (voire ce harcèlement). Cette pression est ainsi le véritable ciment du groupe. La méthode consiste à briser cette unité du groupe et à rechercher avec chacun de ses membres une issue positive pour sortir de cette situation.

Elle consiste en une série d'entretiens individuels rapides (pas plus de 10 mn) avec les élèves ayant pris part aux intimidations (ou au harcèlement) et au cours desquels on recherche avec eux ce qu'ils pourraient eux-mêmes mettre en œuvre pour que le harcèlement cesse.

Cette méthode non blâmante s'est révélée très efficace dans les établissements où elle a été mise en œuvre. Son efficacité repose d'une part sur la détection précoce des enfants victimes de ces moqueries ou intimidations et d'autre part sur la réactivité de l'équipe pour conduire les entretiens.

Focus sur la méthode de la préoccupation partagée, la MPP

- Vidéo de Jean Pierre Bellon, professeur de philosophie. A introduit en 2010 en France la Méthode du Suédois Anatol Pikas. Il est membre du comité d'experts contre le harcèlement scolaire auprès du Ministère de l'éducation nationale
- <https://www.reseau-canope.fr/notice/agir-contre-le-harcelement-une-preoccupation-partagee.html>
- Vidéo de présentation de la MPP
- <https://www.canotech.fr/a/methode-de-la-preoccupation-partagee-1-prise-en-charge-dun-cas-dintimidation>
- Vidéos illustrant des entretiens :
- <https://www.canotech.fr/a/methode-de-la-preoccupation-partagee-2-rencontres-avec-leleve-cible>
- <https://www.canotech.fr/a/methode-de-la-preoccupation-partagee-3-rencontres-avec-les-intimidateurs>